



Compte rendu du CHSCT du 8 octobre 2020

Le syndicat SUD est excusé.

Le Président de l'instance présente le nouvel ACFI Julien HEDDEBAUT.

En préambule, la secrétaire fait une intervention sur l'ordre du jour trop important du CHSCT. Tout en comprenant que cela est lié à la période de confinement et aux échéances électorales, les organisations syndicales demandent que la taille de ce CHSCT reste exceptionnelle.

Approbation à l'unanimité des PV des CHSCT des 25 février, 14 mai et 2 juillet 2020.

INFO COVID

Mme la DGS indique que depuis lundi toute l'Occitanie est en rouge et les Bouches du Rhône en écarlate.

Quatre cas de COVID ont été recensés dans un même service de la DLOG, c'est donc un cluster. Le docteur Cassagne a informé l'ARS et la CPAM et a contacté les agents concernés. Il a été décidé de mettre tout le service en télétravail.

La DGS nous informe que de nouvelles mesures seront prises la semaine prochaine et demande à tous les agents, ainsi que le docteur Montagut, de bien respecter les gestes barrières et le port du masque, avec une vigilance toute particulière sur les temps de repas et de convivialité.

Le directeur de la DAPPUI DGADS, M. Eyraud fait un état du stock de masques, de visières, de tabliers, de gel hydroalcoolique et de la commande des masques transparents.

L'Etat a abrogé la jour de carence pour les salariés du privé atteints par la COVID. L'administration a interpellé le Préfet pour qu'il en soit de même pour les agents de la fonction publique et doit le relancer prochainement.

FICHES REFLEXES

Comme convenu lors de la préparation de l'ordre du jour, la secrétaire demande que les fiches et leur actualisation soient pour avis et vote comme cela a été fait pour les précédentes.

La CFDT demande que la Fiche PRA-10V3 soit corrigée. A savoir sur la première ligne : En cas de contact, retirer « prolongé (au moins 15 minutes) » en face à face, dans un espace clos et sans respect des gestes barrières (port du masque, distanciation), comme le préconise le Haut Conseil de la santé publique et l'Agence Nationale de Santé Publique

Vote : Pour à l'unanimité, collège des représentants du personnel et de l'administration

FICHES HYGIENE ET SECURITE

35 fiches ont été clôturées avec l'accord des intéressés.

La CFDT insiste sur le fait que plusieurs fiches n'ont aucun élément d'avancement ou de réponse faute de retour d'informations des directions malgré les sollicitations du SPQVT.

RAPPORT ANNUEL SUR LA SANTE, LA SECURITE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce rapport montre une augmentation de la durée des arrêts de travail et une augmentation de la gravité des accidents de service.

La fréquence augmente aussi mais reste en dessous de la moyenne nationale (21 CD30 / 23.2 au national), la gravité reste dans la moyenne nationale (1.03 CD30 / 1 au national).

L'accident de service type concerne une femme entre 50 et 59 ans, agent technique en charge de l'entretien des locaux, lors de manipulation ou port de charges. Cela touche surtout les troubles musculo squelettiques des membres inférieurs. D'où la proposition de faire beaucoup de prévention dans ces secteur (collège, SPHL...)

La CFDT s'étonne que ne soit pas présenté dans ce rapport l'égalité femmes/hommes comme convenu en instance l'année passée. Le chef de service SPQVT répond que ce rapport est borné et que l'on ne peut pas rajouter l'égalité hommes/femmes qui doit être avant tout voté à l'assemblée départementale.

La CFDT s'étonne aussi du peu de dépôts de plainte d'agents suite à des faits de violence (5 plaintes et 9 signalements de l'administration article 40 auprès du Procureur sur une quarantaine de saisine de la procédure violence). La CFDT souhaite aussi avoir un retour sur les dépôts de plainte, ont-ils abouti ou pas ?

L'administration apportera des précisions au prochain CHSCT après avoir fait le point avec la DGAJCP (service juridique).

Un point sera fait aussi à la prochaine instance sur l'avancement des Documents Uniques (DU)

Vote : Pour à l'unanimité collège des représentants du personnel et de l'administration.

DEMARCHE DE PREVENTION DES RPS ET AMELIORATION DE LA QVT

Un comité de suivi, comprenant des membres de l'administration, des membres représentants du personnel en CHSCT et des agents de différentes directions travaillent depuis plusieurs mois sur cette thématique.

L'ARACT, organisme choisi pour établir un diagnostic et accompagner la collectivité dans la mise en œuvre d'un plan d'actions, présente la méthode à travers la Gestion des Perspectives Sociales (GPS). Il s'agit de réaliser un état des lieux et d'identifier les actions à mener grâce à un questionnaire. Cela doit déboucher sur un plan d'action concret. Les réponses seront directement envoyées à l'ARACT dans un souci d'anonymat et de confidentialité.

Il s'agit aussi de structurer une communication très claire afin qu'un maximum d'agents répondent et proposent à travers une question ouverte des propositions. Il y a une obligation forte d'aboutir à des propositions concrètes.

La plupart des agents recevront le questionnaire par courriel, et pour ceux qui auraient des difficultés pour accéder à un poste informatique (collèges, SPHL...), ils recevront un questionnaire papier avec enveloppe affranchie pour l'envoi à l'ARACT.

Nous vous encourageons à répondre massivement.

EVOLUTION DE LA CHAÎNE HIERARCHIQUE DE LA FILIERE ENTRETIEN EXPLOITATION(DTER)

Le Directeur, M. Potier présente le dossier. Pour la CFDT il est difficile d'y voir clair.

Pas de cartographie actuelle présentée qui permet de comparer et de voir les mouvements de personnel par rapport à la cartographie cible. De plus, nous nous étonnons de ne voir que des impacts positifs et aucun impact négatif alors que cette réorganisation touche entre 70 à 75 agents. Rien sur la procédure de mobilité exceptionnelle.

Vote : CFDT 4 Contre / CGT 5 Contre
Administration 10 Pour

FUSION DES GARAGES DLOG/DTER

Présentation par le directeur adjoint M. Pellegrini.

Il expose que les « ex-parcs » s'occupaient déjà des véhicules légers (VL). Il s'agit de répartir les moyens (matériel et agents) mais à moyens constants. Il s'agit aussi « de recherche d'optimisation des bâtiments ».

La CFDT pointe la surcharge de travail que cela va engendrer sur certains garages, mais comme pour le dossier précédent, sans document permettant de comparer et visualiser ce qui change, il est impossible aux représentants du personnel de faire une analyse constructive.

Cette nouvelle réorganisation doit se mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2021.

Vote : CFDT 4 Contre / CGT 5 Contre
Administration 10 Pour

REORGANISATION DU SMET

Même remarque que précédemment concernant les documents.

Vote : CFDT 4 Contre / CGT 5 Abstention
Administration 10 Pour

AJUSTEMENT D'ORGANISATION DE LA DAPPUI/DGADS

Il s'agit de repositionner la DAPPUI comme aide au pilotage auprès du DGA. Les services de tarification des établissements accueillants des personnes âgées ou en situation de handicap et les établissements accueillants des enfants vont être rattachés respectivement à la DAUT et à la DEPE, 12 postes sont ventilés, 8 à la DAUT et 4 à la DEPE.

Un poste de chargé de mission est redéployé en chef de service adjoint au service offres d'accueil.

Création du service coordination, expertise juridique et process comprenant 6 postes dont 2 issus du service FSE et 4 actuellement vacants.

La logistique est rattachée directement à la direction de la DAPPUI.

La CFDT trouve que le principe de basculer les services établissements dans les directions concernées a du sens. Cependant, nous nous interrogeons sur l'utilisation du support du poste de directeur adjoint de la DAUT (départ à la retraite) en chargé de mission et de projet départemental rattaché à la direction de la DGA pour le projet Diderot et ce pour un an. Mme la DGS certifie que ce poste sera rendu à la DAUT dans un an. Pas de réponse à notre question sur ce que deviendra ce chargé de mission à cette échéance.

La CFDT fait remarquer que la loi donne la possibilité à l'administration d'embaucher en contrat projet un chargé de mission pour le temps de la mission plutôt que de ne pas remplacer le poste de directeur adjoint.

Les documents fournis ne permettent pas de visualiser les mouvements des agents, pas de cartographie actuelle à comparer avec la cartographie cible fournie.

Vote : CFDT / CGT 9 Abstention
Administration 10 Pour

AJUSTEMENT D'ORGANISATION DE LA DAUT

Comme précédemment les documents fournis ne permettent pas une analyse fine de la réorganisation.

Création du service Gestion des Etablissements (postes issus de la DAPPUI et recrutements en cours) intègre aussi le service en charge du suivi des Services d'Aide A Domicile.

D'autres postes sont aussi redéployés ou requalifiés :

- un chargé de mission (A) en chargé d'établissement (A)
- un chargé de dispositif (B) en chargé d'établissement (A)
- un instructeur (B) en chargé d'établissement (A)
- un référent applicatif (B) en instructeur (B)
- un directeur adjoint (A) en chargé de mission Diderot (A)...

Vote : CFDT / CGT 9 Abstentions
Administration 10 Pour

AJUSTEMENT D'ORGANISATION DE LA DEPE

Même remarque sur les documents.

Création du service Gestion des Etablissements intégré au Service Offre d'Accueil.

D'autres postes sont redéployés ou requalifiés :

- un chef de service (A) en chef d'équipe (A)
- un chargé de mission (A) en chef de service adjoint (A)
- un poste vacant en chef de service adjoint à Alès/Bessèges
- un poste vacant en assistant administratif médico-social à Alès/Bessèges
- un assistant socio-éducatif (A) en chargé de mission au service recueil des informations préoccupantes.

La CFDT s'interroge sur la requalification de ce dernier poste qui induit la disparition du poste de travailleur social.

L'administration répond qu'il s'agit de pouvoir ouvrir ce poste (vacant suite à départ à la retraite) aux infirmiers, psychologues...

Vote : CFDT / CGT 9 Abstention
Administration 10 Pour

CREATION DU SERVICE ACCUEIL ET RELATIONS AVEC LES USAGERS

A partir du 1^{er} novembre, la hotline du social sera mise en œuvre avec à terme un accueil téléphonique pour tous les services du département. Ce service d'accueil téléphonique est construit par le redéploiement des agents d'accueil du protocole (cabinet).

Il leur est demandé « un très bon niveau de connaissance des missions et dispositifs de l'action sociale » ce qui justifierait un nouveau calibrage de ces postes de C en C+/B. Et cela grâce à de la formation...

L'administration présente une coquille vide, tout se construirait après le recrutement du chef de service.

Aujourd'hui nous n'avons aucune réponse à nos questions :

- Quelle sera l'amplitude journalière de travail en poste au téléphone ?
- Outre la formation des agents, dont le plan n'est pas encore défini, comment va se faire la montée en compétence de ses agents pour maîtriser toutes les missions des CMS, des STA et de la MDPH ?
- Ces missions difficiles et fatigantes sont risque de RPS, que prévoit l'Administration ?
- Comment ces agents vont-ils gérer les situations complexes, l'agressivité, la violence de certains usagers ?

L'accueil téléphonique des services sociaux est effectué actuellement par des assistants administratifs médico-sociaux. La CFDT affirme que l'accueil téléphonique dans le social est un vrai métier et insiste sur le travail supplémentaire généré dans les services pour traiter le retour à faire sur tous ces appels.

Mme la DGS indique qu'il s'agit de se mettre en conformité avec la Cour Régionale de Comptes (les agents d'accueil ne peuvent pas dépendre du Cabinet) et qu'il est important que la hotline perdure. « L'essentiel c'est que l'utilisateur ait quelqu'un au téléphone quand il appelle le Conseil Départemental ».

Ces agents auront aussi des tâches administratives. Des liens seront faits entre la hotline et la DISI pour perfectionner les outils.

Vote : CFDT / CGT 9 Contre
Administration 9 Pour

POUR INFORMATION

DEMENAGEMENT DES SERVICES JURIDIQUES, DE LA DRH ET DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

Il s'agit de rapprocher des services qui ont une logique métiers transverses très forte.

Le médecin pose la question des archives. Elles pourront être stockées au même étage à proximité de piliers ou murs porteurs, le bâtiment ne supportant pas de poids en son centre.

Le service accueil et relations sociales sera rassemblé sur le même étage (sur 3 étages actuellement)

AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES COLLEGES

Acquisition de chaises légères pour éviter aux agents des troubles musculosquelettiques (TMS).

Acquisition de mouchards enregistreurs de températures pour les chambres froides des collègues.

DLL

Le problème de fuites d'eau sur le détecteur de présence lorsqu'il pleut est traité.

Pour les moyens humains :

En 2016, ils étaient 40 agents, 31 en 2020.

3 agents partent à la retraite et la CFDT s'inquiète du fait que les agents vont devoir prioriser leurs missions alors même que le gros projet à venir est la numérisation des ouvrages.

Le poste de chef de service va être remplacé, les 2 autres sont à l'arbitrage.

MUSEE ARTS SACRES

La CFDT demande à l'administration d'aménager le local des agents, qui fait aussi office de local de télésurveillance du musée, afin qu'ils aient des conditions de travail acceptables en été. Il y fait vraiment beaucoup trop chaud, et certains agents de santé fragile se retrouvent en difficulté.

L'administration se penche sur la faisabilité avec un prestataire pour une climatisation et fera une réponse au prochain CHSCT.

PRESENTATION DE LA DEMARCHE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL

Mme Marck, directrice des ressources humaines présente la démarche. Un groupe de travail va démarrer sur ce sujet.

Sur certificat médical, il sera proposé un accompagnement à l'agent en reclassement professionnel. Un guide sera présenté au Comité Technique de décembre.

La CFDT est favorable si cela peut améliorer la situation d'agents en difficultés médicales et note qu'un certains nombres d'agents sont en « errance » dans la collectivité.

M. Pasquet, directeur adjoint RH, indique que le reclassement sur décision du Comité Médical représente environ 10 agents par an.

GUIDE DE PREVENTION DES PARASITOSE

Présentation des guides élaborés en groupe de travail sur les punaises de lit, la gale et les poux. Ces guides sont consultables sur intranet.

L'administration va fortement encourager les Assistants Familiaux à prendre une assurance professionnelle complémentaire afin d'être remboursés en cas de contamination et de sinistre.

PROCHAINES VISITES CHSCT

La visite du nouveau collège du mas de Mingue, qui n'a pu avoir lieu ce printemps, est programmée le vendredi 20 novembre matin.

L'après-midi la visite du CHSCT aura lieu à Diderot.

CMS DE PONT ST ESPRIT

Présentation des plans du nouveau CMS sur le site de l'ancien centre d'exploitation des routes.

L'administration réfléchit avec les agents sur les usages pour adapter les locaux (questionnaire DLOG sur la thermie, choix du mobilier à plusieurs usages...)

Le reste du bâtiment qui ne sera pas réhabilité servira de zone de stockage.

Il devrait y avoir bientôt une liaison bus à proximité.

Le CMS devrait être livré en avril 2021.

DIDEROT

La CFDT a repris tous les éléments cités par l'ASE et la PMI concernant leurs missions et la problématique du stationnement sur site, ainsi que le contenu de la saisine de la procédure violence par un agent de l'ASE.

La réponse de l'Administration reste la même, PDMA, co-voiturage, parking des Archives, du Neuilly plus trajet en bus, parking Pissevin...

Nous avons lourdement insisté sur l'inadéquation de ces solutions avec les missions des agents et l'insécurité très importante sur ce quartier

Le permis de construire au-dessus du bâtiment a bien été refusé par la mairie de Nîmes.

Depuis la mairie s'est engagée à vendre pour un euro symbolique au Conseil Départemental une parcelle attenante au site de Diderot qui pourrait contenir 70 places de parking supplémentaires. Le permis de construire a été accordé. Les travaux pourraient démarrer d'ici la fin de l'année et le parking pourrait être fini courant du printemps. A savoir que durant les travaux une partie de l'actuel parking sera occupé par les entreprises.

En attendant pas d'autres solutions !

La CFDT demande, pour les agents qui le souhaitent, la mise en place d'aménagements d'horaires afin d'être couverts pour d'éventuels accidents de trajet. La DGS donne son accord au vu de la problématique actuelle. Les refus seront revus et des accords donnés.

CMS PICATIE , J.BABY, QUISSAC

Picatié : les travaux sont à l'arbitrage budgétaire. Les agents ont fait un courrier pour signaler les moisissures et les odeurs nauséabondes. Le directeur adjoint de la DLOG, M. Pellegrini, renvoie que c'est à la responsable de faire remonter les difficultés et de saisir sur intranet les demandes d'interventions.

Quissac : le dossier est aussi à l'arbitrage budgétaire. Les travaux du Picatié et de Quissac sont proposés au budget 2021.

J.Baby : l'administration va relancer pour la énième fois Habitat du Gard pour les problèmes de climatisation et électriques.

CALVISSON

Le rapport final et les préconisations de la psycho-sociologue sont arrivés le matin même de l'instance....

Le Service de Prévention et Qualité de Vie au Travail doit faire l'analyse du document pour pouvoir faire des préconisations concrètes. D'autre part la Directrice Générale des Services a acté le fait de faire des carottages dans le sous-sol du bâtiment afin de voir s'il n'y a pas de remontée d'hydrocarbures ou autre produits toxiques. Sans ces retours l'administration ne prend pas de décisions (Algeco dans la cour, recherche d'un autre lieu, mobilité... ?)

Avant le prochain CHSCT, une rencontre sera organisée dès que l'administration aura analysé le rapport psychosocial et aura les résultats du carottage.

MAISON DEPARTEMENTALE

La CFDT pose la question récurrente de l'absence de porte dans les bureaux pour les agents soumis à la discrétion et au secret professionnel.

Réponse écrite de la DGS :

« Via l'encadrement de proximité, les directeurs/trices présents sur le site qui pilotent cet environnement de travail que constitue la Maison Départementale, pourront être destinataires des difficultés caractérisées et dans ce cas, si les réponses organisationnelles (du travail/ des usages) ne suffisent pas, des dispositions de type technique pourront être étudiées sur la base du bilan ainsi établi ».

Sur l'insistance et les arguments de la CFDT, la DGS demande au DGA M. Julien et au directeur de la DAPPUI M. Eyraud de faire le point sur les espaces qui auraient besoin de portes.

SEANCE COMPLEMENTAIRE DU 23 OCTOBRE 2020

PRESENTATION DES PLANS DU COLLEGE DE REMOULINS ET DES CENTRES D'EXPLOITATION DE LUSSAN, LA CALMETTE, LE VIGAN

Les plans présentés ont fait l'objet d'un groupe de travail avec les représentants du personnel en amont de l'instance.

Collège de Remoulins :

L'Administration a souhaité un projet transparent et dit avoir consulté tous les utilisateurs de la DEJCS ainsi que ceux de l'Education Nationale.

Pour répondre à la contrainte hydraulique, le collège est construit sur pilotis à un mètre du sol, la livraison du nouveau collège est prévue fin 2021.

L'ancien sera détruit en 2022 ce qui facilitera le passage de l'eau et libérera l'espace pour le CDI et les terrains sportifs.

CE de Lussan :

Suite à la réorganisation il s'agit d'améliorer les conditions de vie des agents (espace convivial) et les espaces de stockage.

Les plans présentés sont ceux de l'avant-projet définitif, la phase finale se fera plus tard après consultation de l'architecte et la réunion avec les agents.

L'Administration est en attente de la réponse de la commune pour savoir si le CE pourra être raccordé au réseau des eaux usées ou s'il faudra remettre aux normes la fosse septique. Cela n'est pas un frein au projet.

Fin des travaux : 2^{ème} semestre 2021

CE de la Calmette :

Le projet est bien avancé, les autorisations ayant été données, les travaux ont commencé.

Il s'agit d'agrandir ce centre et une installation provisoire des vestiaires, sanitaires et du bureau est prévue.

Lors de la dernière réunion de chantier il est apparu qu'il n'y aura que deux Algeco au lieu de trois prévu initialement sans raccordement téléphonique et informatique. De plus vivre à 9 agents dans deux petits Algeco en période COVID pose quelques problèmes d'organisation et nous demandons de la cohérence dans les consignes.

Durant les travaux se pose aussi la question de l'accès aux engins.

La DGARI et le Directeur adjoint vont faire le nécessaire pour que l'informatique soit installé et demandent à ce que les gestes barrières soient respectés

Le DGA, M. Galles est d'accord pour venir sur le terrain pour constater et trouver des solutions aux difficultés rencontrées.

« Si des solutions sont à trouver, c'est sur le terrain et tous ensemble »

Durée estimée des travaux : 5 mois.

CE du Vigan :

Un bureau indépendant est prévu pour le chef de centre (jusqu'alors installé dans les vestiaires/sanitaires) équipé d'informatique en client léger.

Un petit bureau va être aménagé et pourvu d'informatique pour les deux mécaniciens.

Il est prévu une aire de lavage poids-lourds aux normes.

RELEVÉ DES SUITES

Du CHSCT du 28/11/2019 :

-Un point est fait par la DGS sur la situation du pharmacien.

Trois pistes sont à l'étude afin de lui offrir les meilleures conditions de travail possibles au vu de sa situation, en concertation avec lui, le SPQVT, la DEPE.

-La CFDT avait demandé que des mesures soient effectuées concernant le Radon au centre d'exploitation de Génolhac. Elles devaient se faire à l'automne, en période de chauffe.

M. Pellegrini explique que des mesures sont prévues sur tous les sites de Génolhac (collège, bâtiments administratifs, CE...) et qu'elles seront effectuées durant l'hiver.

Du CHSCT du 25/02/2020 :

La CFDT demande où en sont les mesures des ondes électromagnétiques de la Maison Départementale (NBA).

Le Directeur adjoint de la DLOG M. Pellegrini explique que ces mesures ne pourront être faites que lorsque tous les équipements générateurs d'ondes seront installés et fonctionnels.

Les panneaux photovoltaïques sont installés sur le toit mais pas encore raccordés, les réseaux internet et le wifi ne sont pas efficaces et vont devoir monter en puissance.

La mesure des ondes se fera donc début 2021.

Du CHSCT du 14/05/2020 :

Du CHSCT du 02/07/2020 :

Pas de commentaires de la CFDT

Le Président de l'instance, M. Serre, informe les membres du CHSCT que le **couvre-feu** de 21h à 6h va se mettre en place dans le Gard.

La DGS, Mme Paquien, indique qu'au vu de la situation d'alerte maximale de **nouvelles mesures sanitaires** vont être mises en place. Elles sont énumérées et avec l'avis favorable des représentants du personnel, seront diffusées le soir même dans son message aux agents (voir mail de la DGS).

Il est rappelé à tous les agents l'importance de respecter les **gestes barrières**.

Le **télétravail** est encouragé tout en restant sur le volontariat.

A ce jour (ou très prochainement), ce sont 700 à 800 agents qui bénéficient de cette possibilité.

Avec la pénurie de processeur, Mme Papaïs indique que le déploiement des ordinateurs portables a pris du retard mais seront livrés aux agents fin décembre 2020.

M.Galle répond aux représentants du personnel que les **autorisations de circuler** pour les agents devant se déplacer durant le couvre-feu seront très rapidement établies (DTER, SPHL...).

Il est demandé aux agents de signifier sur leur bureau, après leur journée de travail, qu'ils ont occupé le bureau afin que les agents du SPHL puissent le désinfecter correctement (post-it ou autre)
De même tout agent testé positif à la COVID ou avec les symptômes ou cas contact, doit le signifier sur gestion-crise.coronavirus@gard.fr
afin que le SPHL puisse intervenir très rapidement pour une désinfection approfondie.

En ce qui concerne les **personnes vulnérables**, le dernier décret a été annulé (tableau des pathologies) mais la situation juridique reste incertaine. Sans consigne nationale, pas de changement au CD30.

Le médecin de prévention, Docteur Montagut indique que la campagne de vaccination contre la **grippe** n'a pas débuté car la

médecine préventive n'a pas été livrée. Les commandes faites ont été réquisitionnées pour les soignants et médecins de ville, la médecine professionnelle n'étant pas prioritaire.

La DGS informe que toutes les **réunions** sont suspendues jusqu'à fin novembre, seules sont maintenues les CAP dans l'intérêt des agents et les sessions indispensables de l'Assemblée Départementale.

Les **formations** sont maintenues mais à effectifs réduits pour respecter les consignes sanitaires. Elles seront reportées pour ceux qui ne pourraient pas y participer.

Le CHSCT du social prévu le 6 novembre est donc reporté.

La secrétaire du CHSCT demande à la DGS si cette réunion aura lieu avant ou après son départ le 31 décembre au vu des enjeux et lui demande de faire une information auprès de tous les experts qui sont en attente de réponses et de proposition.

La DGS répond que pour le report tout dépendra de la situation sanitaire, au vu du nombre important de participants.

Pour ce qui est du message, elle doit d'abord en discuter en réunion de direction et nous fera retour.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

Vos représentants CFDT en CHSCT